

(Mise à jour le 14/04/2024)

PROGRAMME

(Epreuves ouvertes aux catégories cadets & +)

Horaire	Courses	Sauts	Lancers
13h00	400m Haies H.	Perche H/F.	Marteau F.
13h15	400m Haies F.		
13h30	100m F. (séries)		
13h45	100m M. (séries)	T.S. H. Hauteur F.	
14h00	110m Haies H. (séries)		
14h15	100m Haies F. (séries)		
14h30	1500m H.		Marteau H.
14h45	800m F.		
15h00	400m H.		
15h15	400m F.	T.S. F. Hauteur H.	
15h30	100m F. (Finale)		
15h45	100m H. (Finale)		
16h00	110m Haies H. (Finale)		
16h15	100m Haies F. (Finale)		
16h30	Relais Medley Court (F. – H. & mixte)		

REGLEMENT GENERAL 2024

1. Organisateur

Meeting régional de la Ligue d'Athlétisme des Pays de la Loire organisé par les Jeunesses Athlétiques de Montfort-le-Gesnois le lundi 20 mai 2024 sur le stade Jean De Nicolay à Montfort-le-Gesnois (72450).

Meeting avec le label Régional et référencé WA.

2. Inscriptions et Contacts.

Ce meeting est ouvert à tous les licenciés compétition FFA des catégories Cadets (tes) à Masters.

Les inscriptions des Athlètes et du Jury s'effectueront sur le site des JA Montfort-le-Gesnois (www.athletisme-montfortlegesnois.com).

Afin de pouvoir respecter le programme comme décrit précédemment, le nombre de participants par épreuve est limité (voir tableau ci-dessous). Un engagement sera considéré comme définitif dès lors que le profil d'inscription de l'athlète engagé portera la mention « accepté ». Celle-ci remplacera la mention précédente qui sera « en attente de validation ».

La date limite des inscriptions est le 16 mai 2024 sous réserve des places disponibles.

Aucune inscription ne sera acceptée sur place dans la mesure où le quota des athlètes inscrits dans l'épreuve concernée a été atteint.

Pour toutes informations complémentaires, un email peut être adressé à secretariat.jamg72@gmail.com

L'inscription et la participation au meeting FRIENDZ implique l'acceptation du présent règlement par tous les participants.

Le nombre d'athlètes participant dans chaque épreuve sera limité comme suit :

Epreuves	Femmes	Hommes
100m	21	21
100m Haies/110m Haies	14	14
400m Haies	12	12
1500m	24	24
800m	18	18
Marteau	12	12
Perche	12	12
Triple Saut	12	12
Hauteur	12	12

3. Dispositions Légales

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou de dégradations durant le déroulement des épreuves.

L'organisateur est couvert par une police en Responsabilité Civile.

Les athlètes licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence 2023-2024.

4. Récompenses et podiums

Les épreuves seront récompensées avec l'attribution d'une prime selon la performance réalisée.

Toutes les épreuves inscrites au programme sont concernées par ces récompenses.

Le classement sera effectué au scratch sur la base de la performance et sans tenir compte du poids des engins (marteau) ou de la hauteur des haies.

Place	FEMMES			HOMMES		
	N1-N2	N3-N4	R1 à R4	N1-N2	N3-N4	R1 à R4
1	240€	120€	60€	240€	120€	60€
2	180€	90€	45€	180€	90€	45€
3	120€	60€	30€	120€	60€	30€

Les primes seront réglées par chèque bancaire lors du podium.

Les podiums récompenseront les 3 premiers (es) toutes catégories de chaque épreuve et chaque athlète devra être présent lors de la remise des récompenses pour bénéficier de celle-ci.

5. Confirmation des engagements

Les athlètes inscrits devront confirmer leur participation le jour du meeting sur les feuilles dédiées à chaque épreuve.

Clôture des confirmations d'engagement 30' avant le début des épreuves.

Tout athlète non inscrit au préalable devra obtenir l'accord de l'organisateur et compléter son inscription au secrétariat du meeting selon les places disponibles.

6. Concours de la HAUTEUR et de la PERCHE

Les premières barres seront définies le jour de la compétition par le juge arbitre en fonction des athlètes engagés.

Montées de barres :

- ❖ Perche
 - De 20 en 20cm jusqu'à 3m00
 - De 15 en 15cm jusqu'à 3m80
 - De 10 en 10cm au-delà

- ❖ Hauteur Femmes
 - De 5 en 5cm jusqu'à 1m40
 - De 3 en 3cm au-delà

- ❖ Hauteur Hommes
 - De 5 en 5cm jusqu'à 1m60
 - De 3 en 3cm au-delà

7. Concours du TRIPLE SAUT

Les planches disponibles pour les concours du triple saut sont 9, 11 et 13m.

L'ensemble des concurrents auront droit à 6 essais.

8. Concours du MARTEAU

Chaque athlète lancera l'engin lié à sa catégorie d'âge.

Un athlète pourra utiliser son propre matériel sous réserve que celui ci ait été validé par l'organisateur.

L'ensemble des concurrents auront droit à 6 essais.

Femmes		Hommes	
Catégories	Poids	Catégories	Poids
Cadettes	3 kg	Cadets	5 kg
Juniors	4 Kg	Juniors	6 kg
Esp. – Sen. – Mast. 1	4 kg	Esp. – Sen. – Mast. 1	7 kg 260

Le classement scratch sera réalisé à la performance.

9. MEDLEY COURT

Selon le nombre d'équipes engagées, les séries pourront être mixte c'est à dire que les équipes féminines, masculines et mixtes pourront concourir dans la même série.

10. Jury Officiels

Présence du jury Officiels à son poste 30' avant le début des épreuves.
Chaque club devra fournir un ou plusieurs juge(s) officiel(s) comme suit :

- 1 juge officiel de 4 à 10 athlètes engagés
- 2 juges officiels de 11 à 15 athlètes engagés
- 3 juges officiels au delà de 15 athlètes engagés

11. Horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires selon le nombre d'athlètes engagés.

Toute modification du programme sera signalé et diffusée sur le site des JAMG (www.athletisme-montfortlegesnois.com).

12. MEDICAL

Un kinésithérapeute et ostéopathe seront présents sur le site du meeting afin d'assurer les soins adaptés aux athlètes en cas de besoin.

13. RESULTATS

La gestion informatique de la compétition et de ses résultats se fait à l'aide du logiciel LOGICA car la compétition est enregistrée auprès de la FFA.

Les résultats seront affichés sur place à proximité du secrétariat. Les dirigeants de club auront 30' pour toute réclamation.

Les résultats définitifs seront disponibles via le site FFA.

14. DROIT A L'IMAGE

Tout athlète inscrit à ce meeting reconnaît le droit à l'organisateur ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias, etc...) à utiliser son nom et les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître pour le besoin de ses publications (réseaux sociaux, site internet, plaquette, plaquette, affiche...) dès



lors que celles-ci ont été prises à l'occasion de sa participation au meeting FRIENDZ. Tout cela sans que cela ne lui confère un droit et/ou un avantage quelconque pour une durée de dix (10) ans. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Ils doivent pour cela s'adresser à l'organisateur, les Jeunesses Athlétiques de Montfort-le-Gesnois.

15. ANNULATION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée notamment en cas de dégradation importante des conditions météorologiques ou sur décision municipale ou préfectorale (arrêté).